



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1035

14 décembre 2011

- La nouvelle administration politique confrontée à l'obligation de reddition publique de comptes
- Grande consternation après la mort soudaine de la militante dominicaine Sonia Pierre
- Un marégraphe installé au Cap-Haïtien pour prévenir d'éventuels tsunamis
- Dossier : Dix ans d'impunité après l'assassinat du journaliste Brignol Lindor

## >> La nouvelle administration politique confrontée à l'obligation de reddition publique de comptes

La nouvelle administration politique en Haïti doit encore faire ses preuves en matière de bonne gestion, de reddition de comptes et de transparence dans la gestion des affaires du pays.

La position d'Haïti, classée 175e sur 183 pays dans le rapport 2011 de Transparency International relatif à l'indice de perception de la corruption (IPC) dans l'administration publique et la politique vient relancer les interrogations sur l'orientation de la présidence de Michel Martelly et de son équipe depuis 6 mois.

Interrogé par la presse nationale, Martelly se refuse toujours à donner des informations sur le coût de ses nombreux voyages à l'étranger, depuis sa prise de fonction le 14 mai 2011, avec d'importantes délégations. Au moment de se rendre au Venezuela, le jeudi 1er décembre 2011, pour la première session de la communauté des Etats latinoaméricains et des Caraïbes, Martelly a invité les journalistes à aller vérifier eux-mêmes le nombre de personnes composant sa délégation.

Aujourd'hui, il n'existe encore aucune donnée tangible sur les coûts financiers des voyages effectués par la présidence, ni sur la part consacrée aux voyages des fonctionnaires dans le budget national en exécution. Pas d'information, non plus, sur les montants utilisés pour financer les traitements de 18 ministres et de 19 secrétaires d'Etat, une situation sans précédent dans les administrations publiques qui se sont succédé depuis 1986 en Haïti.

Une disposition légale enjoint effectivement aux fonctionnaires de l'administration publique de produire une déclaration de leurs biens auprès d'un greffe de tribunal de première instance. Personne ne sait à date qui du président, de son premier ministre, des ministres et des secrétaires d'Etat ont déjà accompli cette formalité administrative et légale de déclaration de patrimoine.

Au moment où les dirigeants actuels parlent d'objectifs d'investissements, de création de 500 000 emplois sur 3 ans et de croissance positive de l'économie dans quelques années, l'absence de transparence sur ces informations risque de peser lourd, d'autant que la république d'Haïti a un niveau de compétitivité très faible par rapport aux autres pays de la région.

Entre-temps, le gouvernement du premier ministre Garry Conille a promis de faire connaître bientôt son agenda d'actions sur les 12 prochains mois afin de permettre à la population de suivre la politique conduite et de l'évaluer dans ses programmes.

Sur la question de corruption, l'ancienne Première ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis a annoncé, mercredi 7 décembre, en exclusivité sur la station privée Radio Kiskeya, que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) a réalisé un audit qui la lave de tout soupçon dans le détournement présumé des 197 millions de dollars de Petrocaribe, un scandale qui avait entraîné, en 2009, sa destitution.

Précisant avoir reçu de la CSCCA un certificat qui crédite a posteriori son gouvernement d'une saine gestion financière, Michèle Pierre-Louis déclare "attendre maintenant le verdict de l'unité de lutte contre la corruption (ULCC) et de l'inspection générale des finances", les deux autres instances appelées à auditer l'utilisation restée inexplicquée des 197 millions de dollars alloués à des interventions d'urgence après le passage de quatre cyclones, en 2008. "J'ai fait mon expérience au gouvernement. Ce qui était important pour moi était de sortir la tête haute et je crois que j'y suis parvenue", a-t-elle lâché d'une voix rieuse.

## >> Grande consternation après la mort soudaine de la militante dominicaine Sonia Pierre

C'est encore un choc, mêlé de douleur et de consternation, chez les organismes de défense de droits humains, particulièrement des droits des migrants, après le décès par crise cardiaque, le dimanche 4 décembre 2011, de la militante Sonia Pierre, à l'âge de 48 ans.

Les funérailles de la fondatrice du mouvement des femmes dominico-haïtiennes (MUDHA) ont été chantées, le mercredi 7 décembre, dans sa ville natale de Villa Altagracia en présence de nombreuses délégations dominicaines, haïtiennes et internationales.

La mort de Sonia Pierre, qui a commencé à lutter à l'âge de 13 ans (en 1976) en faveur du droit à la nationalité dominicaine des enfants d'ascendance haïtienne, survient dans un contexte particulier de revendications contre la dénationalisation de milliers de Dominicains.

Des centaines de personnes, affectées par la politique de dénationalisation, ont effectué un sit-in, le jeudi 08 décembre, devant le parlement à Santo Domingo, pour dénoncer la situation d'insécurité juridique créée par l'administration politique du président Leonel Fernandez. Venus de Puerto Plata, La Romana, El Seybo, Monte Plata, San Pedro de Macoris et de la capitale Santo Domingo, les participants ont stigmatisé la décision de la cour

suprême de justice dominicaine de reconnaître la capacité de la junta centrale électorale de délivrer des actes administratifs, alors que la loi en République Dominicaine attribue spécialement cette compétence aux tribunaux de première instance.

L'arrêt de la cour suprême de la République Dominicaine, confirmant la semaine dernière un jugement de dénationalisation rendu le 12 novembre 2011, tend à renforcer l'insécurité juridique de nombreux citoyens dominicains, à qui est refusé le droit à la nationalité dominicaine.

Aussi, une situation d'apatridie met dans l'embarras des milliers de personnes, pour une grande partie d'ascendance haïtienne, qui n'ont pas accès à des actes administratifs, tels un acte de naissance, un document d'identité, leur permettant d'évoluer comme des citoyens de plein droit, rappellent les organisateurs du sit-in du 8 décembre.

En plus d'avoir rendu un hommage vibrant à la militante dominicaine Sonia Pierre, la manifestation du jeudi 8 décembre, devant le congrès national dominicain, constitue un nouveau signal dans le cadre de la poursuite de la lutte (menée sans relâche par la défunte) en faveur du droit à la nationalité dominicaine d'enfants d'ascendance haïtienne nés sur le territoire dominicain.

## >> Un marégraphe installé au Cap-Haïtien pour prévenir d'éventuels tsunamis

La ville du Cap-Haïtien possède désormais un marégraphe, le premier appareil de ce genre présent en Haïti.

Une équipe de techniciens locaux et étrangers, cadres du Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMNAH) a conduit les travaux d'installation durant une semaine.

L'appareil permettra de connaître les différents mouvements de la mer, les modifications causées par les changements climatiques et même les signes de tsunami, selon les responsables. Selon l'ingénieur responsable des risques de raz de marée au SEMNAH, Gérard Meteyer, la décision d'installer le marégraphe a été prise en raison de la vulnérabilité de la région du Nord, principalement de la ville du Cap-Haïtien, aux aléas sismiques et aux risques de tsunamis.

Le responsable du SEMNAH annonce qu'un centre technique sera construit afin d'assurer la surveillance technique des signaux du

marégraphe via un satellite. Le centre tiendra ainsi la population informée et émettra des alertes en cas de tsunami. L'année dernière, les autorités haïtiennes reconnaissaient l'importance d'intégrer le tsunami dans la liste des risques susceptibles de frapper Haïti, en plus des tremblements de terre, des inondations et des cyclones.

En mars dernier, l'Agence des Réponses Urgentes aux Désastres (CDERA) avait alerté sur la vulnérabilité des Caraïbes aux tsunamis. La région est très exposée aux tremblements de terre, et un possible séisme ou une éruption volcanique aurait un effet dévastateur en raison de la structure géologique de la zone.

Pour plus de détails: [www.alterpresse.org/spip.php?article12026](http://www.alterpresse.org/spip.php?article12026)

## >> Dossier : Dix ans d'impunité après l'assassinat du journaliste Brignol Lindor

En prélude au dixième anniversaire de l'assassinat du journaliste de radio Echo 2000, Brignol Lindor, un conseil d'avocats a été constitué par sa famille pour relancer le dossier censé classer par la justice de Petit-Goave. Une série d'activités ont été organisées, le 3 décembre, pour honorer la mémoire du journaliste dans sa ville natale.

Les deux seuls coupables, emprisonnés dans l'assassinat, le 3 décembre 2001, du journaliste Brignol Lindor, se sont évadés à la faveur du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Huit autres personnes condamnées par contumace par un tribunal de Petit-Goave, en 2007, sont toujours égarées dans la nature, se lamente Moreno Lindor, frère du journaliste tué, en plein jour, à Acul, localité de Petit-Goave, par des membres de la bande armée « Dômi nan bwa » (dormir dans le bois).

« Le nouveau président d'Haïti, Michel Martelly a toujours prôné le changement tout au cours de sa campagne. Il doit envoyer aujourd'hui un signal clair à partir des cas symboles comme celui de l'assassinat de Brignol Lindor pour rompre avec le règne de l'impunité dans le pays », a déclaré Moreno Lindor qui s'exprimait lors d'une conférence de presse au Centre opérationnel des médias.

La famille Lindor exige : « la nomination d'un juge ; l'interrogatoire de tous les suspects y compris les éventuels auteurs intellectuels du crime et un procès équitable. »

Pour plus de détails: [www.alterpresse.org/spip.php?article11998](http://www.alterpresse.org/spip.php?article11998)